

AIDE-MÉMOIRE
Mise en place des mesures d'éclosion COVID
Courte durée

Unité :
Chef de service :
Date mise en place des mesures :
Date prévue de fin :

Mesures préventives	
Mesures pour l'unité	<ul style="list-style-type: none"> • Dépister et mettre en place les précautions additionnelles « N95/C/O¹ » si apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19 chez les usagers (<i>cas suspectés ci-bas</i>) ; • Si l'usager est dans une chambre multiple ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Considérer les voisins de la chambre : « Contact étroit » (<i>se référer à la section « contact étroit »</i>) ; • Favoriser la distanciation physique de 2 m : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec et entre les usagers ; ○ Entre les membres du personnel (salle de pause).
	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque de procédure obligatoire pour tous.
	Limiter les transferts vers d'autres unités : <ul style="list-style-type: none"> • Si inévitable, pour des raisons médicales, instaurer des précautions additionnelles « G/C »² pour une durée de 5 jours.
	Suspender les activités de groupe et des bénévoles : <ul style="list-style-type: none"> • Les directives seront modulées au besoin par le Service de PCI ; • Le maintien des stages sera évalué par la DRHCAJ.
	Maintenir les visites en respectant les mesures PCI.
	Éviter ou suspendre tout IMGA autant que possible : <ul style="list-style-type: none"> • Si inévitable, transfert de l'usager en chambre privée en précautions « G/C avec port du N95 » ; • Dépistage COVID aux 3 jours ; • Se référer à la directive « <i>Interventions médicales générant des aérosols (IMGA)</i> »

¹ N95/C/O = N95/contact/oculaire

² G/ C = Gouttelettes/contact

PROGRAMME DE GESTION DES ÉCLOSIONS DE LA COVID-19 EN MILIEUX DE SOINS

<p>Mesures de gestion de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer au palier d'intervention pour la gestion de l'environnement COVID. 	
<p>Cas confirmés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des précautions N95/C/O : <ul style="list-style-type: none"> ○ Retirer et jeter le N95 après les soins auprès des usagers confirmés et suspectés ; • Durée des mesures : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maladie légère à modérée : 10 jours ; ○ Maladie sévère ou usager immunosupprimé : 21 jours ; • Ne pas redépister ces usagers à moins d'avis médical. 	
<p>Cas suspectés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des précautions N95/C/O jusqu'à l'obtention du résultat et effectuer un dépistage Covid : <ul style="list-style-type: none"> ○ Retirer et jeter le N95 après les soins auprès des usagers confirmés et suspectés. 	
<p>Contact étroit usager</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer les précautions G/C pour une durée de 5 jours inclusivement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Port du N95 requis jusqu'à l'obtention d'un premier résultat négatif (CNESST) ; • Dépistages : <ul style="list-style-type: none"> ○ J0 : lors de la découverte du cas ; ○ Les dépistages suivants seront déterminés par le Service de PCI. 	<p>Surveillance des symptômes BID et prise de température DIE:</p> <p>Minimalement une fois par jour pour une durée de 7 jours ;</p>
<p>Contact élargi usager</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune précaution additionnelle (sauf si transfert sur d'autres unités ou avis du Service de PCI) ; • Dépistages pourraient être demandés par le Service de PCI au besoin. 	
<p>Mesures pour le personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer à la directive : « <i>Utilisation judicieuse des EPI</i> » en lien avec le port des équipements de protection ; • Autosurveillance quotidienne des symptômes de façon proactive : <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, se référer à l'algorithme décisionnel dans l'Intranet sous l'onglet Algorithmes ou au gestionnaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/conseils-sante/infections-et-maladies-transmissibles/coronavirus-covid-19/covid-19-membres-de-la-communaute-interne/employes#c10022 • Contact étroit/contact élargi TdeS : Selon les consignes de la PVSST³. 	

³ Prévention, santé et sécurité au travail